

Cours de rappel – recyclage aux gestes de premiers secours

Référence :
SEC064

Catégories :
SECURITE

Sous-catégories: Santé

LANGUE(S) :



EN FR DE LU

DURÉE :

1 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

INSTRUCTEUR AGREE LUX

OBJECTIFS

Confirmer les connaissances nécessaires à la mise en œuvre pratique des gestes élémentaires de premiers secours en cas d'accident.

Recyclage obligatoire tous les 5 ans selon le règlement grand-ducal du 06 mai 2010.

Comme indiqué dans la recommandation n°1 de l'Association d'Assurance Accident, tout employeur doit prévoir de disposer d'un nombre minimal de secouristes formés :

- Un secouriste pour un maximum de 20 assurés présents
- Pour plus de 20 assurés présents :
 - Dans les entreprises à caractère administratif et commercial : 5 % de l'effectif
 - Dans les autres entreprises : 10 % de l'effectif

Personnes concernées :

Tout détenteur d'une attestation d'initiation aux gestes de premiers secours et nécessitant un recyclage.

CONTENU

Conformément au règlement grand-ducal du 06 mai 2010, le cours de rappel en matière de secourisme s'étend sur 8 heures et porte sur des éléments de secourisme à déterminer selon les besoins.

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques et exercices pratiques.

Un certificat de participation sera délivré par l'Administration des services de secours.

PRÉREQUIS

Etre détenteur d'un certificat de base aux gestes de premiers secours.

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise